

1843

257

24 Janvier
Remi Doucet
et
Rosalie Mius

riduet
10p

lan mil huit cents quarante trois le vingt
quatre jeanvier Remy doucet fils majeure dedvaird
doucet, et marguerette le blanc d'une part,
et Rosalie mius fille de louis mius, et Theotise
doucet Ses pere et un D'autre part, tout les deus
de cette paroisse de qui nous avons publié les bans aux
prône de trois messe paroissiales sans quil se soit
trouvé aucun Empaichement canoniques
et je leur donné la bénédiction nuptialle
et après quoi je les ai dispensé d'un
Empaichement de consanguité au 3 em
degré, En présence des témoins qui
sont louis miuce perre de l'epouse
Simon, et françois qui ont tous
déclaré ne savoir signer En foi de
quoi nous avons Signé Goudot

curé

12 Mai
joseph Serpahin
Dooucet
et
Marianne
muis

l'an mil huit cents quarante trois le deux
mai Joseph Séraphin doucet fils majeure de
Joseph doucet, et de nathalie muis d'une
part et marie anne mius fille de dominique
muis, et d'anne mius d'autre part tout
les deux de cette paroisse, de qui nous-
avons publié les Bans aux prône de trois
messe paroissiales comme il est préscit
par le S^t coneil de trinte, sans qu'il se
soit trouvé aucun Empaichement canonique
les parties ayant obtenu la dispence
d'un double Empaichement de consanguinité
au troisieme degré Egal. comme curé j'ai
Réçu leur consentement mutuel et leur ai donné
le Bénédiction nuptialle dans l'Eglise de cette
paroisse En présence adrien poytier, Enselm
bouquet qui ont declaré ne Savoir Signé En foi de
quoi j'ai Signé Goudot